

AGPE. Agence Générale Paris Extincteurs.

Une protection permanente, en toute tranquillité.

EXTINCTEURS

Nos extincteurs et autres produits d'extinction, d'évacuation, de signalisation, de désenfumage sont issus des dernières innovations. Grâce notamment à l'éco-conception, nous vous proposons des produits à la fois plus performants et plus respectueux de l'environnement.

SAV

C'est dans nos contrats de maintenance que vous verrez la différence. Grâce à notre réseau de techniciens mobiles dans toute la région parisienne, nous vous garantissons une intervention rapide. Nos agents qualifiés effectuent des vérifications périodiques préventives et correctives pour vous assurer du bon fonctionnement de vos installations, sans interruption.

FORMATIONS

AGPE propose des stages de formations certifiés pour vos salariés et vos comités d'hygiène et de sécurité, à des tarifs dégressifs. Ils vous permettront de réduire les coûts de vos primes d'assurance.



- Devis gratuit sur simple demande, traité dans les meilleurs délais.
- Contrats personnalisés et dégressifs :
 - sécurité globale ou partielle, selon vos besoins (au choix : signalisation, prévention, extinction, évacuation, désenfumage).
- Récupération de vos vieux extincteurs et détecteurs de fumée et acheminement pour traitement en laboratoires puis recyclage
- Mise en conformité de vos immeubles selon la législation (Code de la construction et de l'habitation, etc.). Règle d'installation APSAD 4, maintenance selon les règles NFS 61-919 et NFS 61-922

Extincteurs, alarmes incendie, portes coupe-feu, système de désenfumage, ventilation contrôlée, pompes de relevage, ... Agpe garantit une solution complète de protection incendie dans le respect des normes nationales et européennes. Concessionnaires et distributeur des plus grosses usines de fabricants, Agpe et son Bureau d'Etudes Prévention Protection (BEPEP) sont fiers de présenter des produits de qualité, à la pointe de l'innovation. Spécialistes de l'immobilier, nos techniciens qualifiés installent, entretiennent, vérifient et réparent vos installations de manière automatique pendant toute la durée de votre contrat, afin de vous proposer une protection permanente, en toute tranquillité. Profitez de notre expertise de plus de 20 ans, en nous demandant une expertise gratuite de vos installations, traitée dans les meilleurs délais.

C'est parce que nous avons placé la satisfaction de nos clients au centre de nos préoccupations que notre société se base sur un réseau de partenaires n'hésitant pas à nous renouveler leur confiance chaque année. Appliquant les règles d'installation (règle APSAD 4), de maintenance (selon les règles NFS 61-919 et NFS 61-922), de formations en vigueur au niveau national et européen, nous vous assurons une mise en conformité complète de vos immeubles, qu'ils s'agissent d'habitations (y compris IGH), d'établissements recevant du public (ERP), d'usines, etc, d'hôpitaux, de parkings, etc. Nos experts sont formés de manière continue. Ils opèrent une veille législative, en plus d'une veille technique sur vos installations.

AGPE.

Un expert à votre service

